

*Direction du personnel,  
des services et de la modernisation*

**Arrêté du 29 avril 2003 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers**

NOR : *EQUP0310079A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2003 fixant au 13 mai 2003 la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n° 65-382 du 21 mai 1965,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 est reportée au 20 mai 2003.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 29 avril 2003.

*Le ministre de l'équipement,  
des transports, du logement,  
du tourisme et de la mer,  
Pour le ministre et par délégation :  
Pour le directeur du personnel,  
des services et de la modernisation  
empêché :  
Le directeur-adjoint du personnel,  
des services et de la modernisation,  
G. Janin*